



ASSURANCE DÉCÈS

Critères de segmentation

Critères de segmentation lors de la conclusion de votre assurance décès dans le cadre de votre assurance épargne ou placement.

Ces critères sont valables au moment de la souscription et peuvent impacter les termes du contrat ainsi que le montant de la prime pendant la durée de celui-ci.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à nos assurances !

Nous voulons estimer le risque au plus juste, tant pour l'acceptation de votre assurance que pour la prime et les garanties.

Nous appliquons 3 types de critères pour définir les conditions de votre assurance décès individuelle : critères d'acceptation, critères d'étendue de la garantie, critères de tarification.

Critères d'acceptation (CA)

pour évaluer si nous pouvons accepter le risque ou non

Critères d'étendue de la garantie (CE)

pour définir l'étendue des garanties accordées

Critères de tarification (CT)

pour calculer le tarif en fonction de votre situation

Vous trouverez sur la page suivante une description détaillée des critères applicables à chaque assurance décès. Nous tenons à vous informer en toute transparence à ce sujet.

Aperçu des critères de segmentation pour les assurances décès dans les produits suivants : Assurance Épargne DVV, Assurance Épargne DVV + et Épargne fiscale DVV.

	CA	CE	CT
Votre âge Le risque de décès augmente avec l'âge. C'est pourquoi votre âge a une influence sur l'acceptation du risque et sur votre prime, à la fois lors de la souscription et tout au long de votre contrat. Certaines assurances décès ne peuvent être souscrites que jusqu'à un âge déterminé. Au-delà d'un certain âge, la souscription d'une assurance décès n'est plus une solution pertinente sur le plan économique pour le candidat-assuré.	✓		✓
Votre état de santé Votre état de santé actuel peut nous donner une indication de votre espérance de vie et des risques futurs que vous courez en termes de décès. Il peut, par conséquent, avoir une influence sur l'acceptation de votre demande d'assurance et sur l'étendue de la garantie que nous pouvons vous proposer.	✓	✓	
Fumeur ou non-fumeur Le fait de fumer ou pas peut avoir certaines conséquences, notamment sur l'acceptation de votre demande d'assurance, sur l'étendue de votre garantie et sur le montant de votre prime..	✓	✓	✓
Le montant du capital assuré Vu son lien direct avec le risque à assurer, le montant de votre capital assuré a une influence sur le montant de votre prime.			✓

Les informations ci-dessus sont publiées conformément à l'art. 45 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances.



Chez DVV, nous faisons plus que vous assurer.

Pour nous, au-delà d'être un produit, l'assurance est avant tout un service. Chaque jour, plus de 1.000 conseillers DVV prennent le temps pour vous. Que ce soit pour répondre à vos questions ou pour vous aider lorsque vous en avez réellement besoin. Dans les moments importants, vous pouvez toujours compter sur votre conseiller DVV qui vous offrira le vrai service que vous méritez !